

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal**

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4  
Procurations : 4

Séance du 25 février 2010



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**,  
Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Martine **LEFEBVRE**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Anne **MECKER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes & MM. Francis **CARNET**, Audrey **GOEPFERT**, Edith **BIXEL** & Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2010**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 21 voix pour (dont 3 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration), approuve les procès-verbaux de la séance publique du 17 décembre 2009.
3. Dans le respect de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu sur les orientations budgétaires au sein du conseil municipal.

6805  
10 MARS 2010  
CEDEX

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation avec France Telecom d'une convention relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications rue de la Gare dans le cadre du programme voirie 2009, autorise le Maire à signer ladite convention pour le compte de la Ville, approuve les conditions de financement des travaux et charge le Maire de signer tous les documents y relatifs.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'annulation des pénalités de retard de 700,- € à l'encontre de la société SATD du fait du non respect des délais d'exécution impartis au marché de travaux des aires de jeux publiques et charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve des transformations de postes du personnel et charge le Maire des modifications en ce sens du tableau des effectifs et de la signature des arrêtés individuels correspondants.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 300,- € à l'association ornithologique des trois frontières et à la musique municipale de Blotzheim afin de les remercier d'avoir effectué respectivement le service en salle et l'animation à l'occasion de la Réception du Nouvel An le dimanche 10 janvier 2010.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la diminution du loyer de M. Bernard ESCALIN, adjudicataire du lot de chasse N° 2, à hauteur de 1.190,- € sachant qu'il restera révisable en fonction de la variation annuelle de l'indice des fermages, habilite le Maire à la signature d'une 3<sup>ème</sup> avenant à la convention de gré à gré du 27 octobre 2005 portant sur ce lot de chasse et charge le Maire d'encaisser les loyers correspondants jusqu'à la fin de l'adjudication fixée au 1<sup>er</sup> février 2015.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prorogation de l'agrément de garde-chasse particulier du lot de chasse N° 2 à M. Eugène SCHLICHT.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession gratuite de 39 m<sup>2</sup> demandée à la SCCV Les Merisiers dans le cadre d'un permis de construire pour l'édification d'un collectif de 6 logements au 5 rue de Michelbach afin d'élargir le trottoir existant au droit du terrain d'assise, autorise le Maire à la signature de l'acte de cession gratuite et au paiement des honoraires du notaire et charge le Maire de la nomination d'un commissaire enquêteur afin qu'il procède à l'enquête publique devant permettre d'inclure ces parcelles dans le domaine public communal.

11. Le conseil municipal prend note de certains actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été attribuées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

12. Le Maire signale à l'assemblée que le recueil des actes administratifs pour l'année 2009 du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs et que le recueil des actes administratifs du 2<sup>ème</sup> semestre 2009 de la Communauté de Communes des Trois Frontières sont mis à la disposition du public et consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

13. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

